

## Comment gérer l'adresse mail du Maire suite aux élections municipales 2020



### Situation 1

Le maire actuel ne se représente pas



### Situation 2

Le maire actuel se représente

#### A. Il possède une adresse mail nominative

Ex : [nom.prenom@mairie.fr](mailto:nom.prenom@mairie.fr)

- Mettre en place un **mail automatique de réponse de rejet** afin d'informer l'expéditeur que l'adresse n'est plus fonctionnelle. Les mails envoyés à cette adresse ne seront pas conservés. **Le mail de rejet** doit indiquer une autre adresse mail de la collectivité (ex. [mairie@domaine.fr](mailto:mairie@domaine.fr)).
- **Préconisation** : ce mail de rejet sera valide pendant **une durée de 3 mois**, (sauf et demande expresse si durée supplémentaire nécessaire au bon fonctionnement interne de la collectivité).
- Une sauvegarde du contenu de la messagerie peut être effectuée par le maire sortant.

#### B. Il possède une adresse mail générique

Ex : [mairie@mairie.fr](mailto:mairie@mairie.fr)

- Transmission de l'adresse générique au maire entrant.
- **Changement de mot de passe** par le maire entrant.

#### C. Il est réélu

- Le Maire conserve son adresse mail

#### D. Il n'est pas réélu

Voir situation 1 A et B

#### • Rappel « bonnes pratiques » :

- Il est **fortement déconseillé** d'utiliser dans le cadre de ses fonctions de maire son adresse mail personnelle.
- Importance de mettre en place en interne une **charte informatique** visant à établir une procédure.